

Fiche résumée : CATÉNAIRISTE

CODES

PCS 2003 : 681b ROME 1999 : 42211 FAST : 06-10-01 CITP 2008 : 7245

DESCRIPTIF



Le caténariste réalise la **pose de matériel neuf et la maintenance des supports et des installations aériennes de distribution électrique des réseaux de voies ferrées** (la caténaire est le fil contact).

Pose des caténaires : après implantation par le géomètre, l'équipe caténariste intervient en bord de voies, se déplace sur la voie, monte et descend des engins ferroviaires ou des suites rapides pour réaliser successivement :

- la fouille
- le "mâtage"
- le bétonnage
- l'armement
- le déroulage

Ce travail s'effectue hors tension

Maintenance : l'équipe intervient, souvent de nuit et avec une forte contrainte de temps, pour entretenir, réparer ou remanier les installations caténaires existantes : graissage, brossage, réglage, remplacement d'équipements, peinture... Il s'agit alors d'un travail ponctuel sur le matériel en place. Les dépannages dans l'urgence sont souvent effectués par des agents SNCF.

La zone d'intervention est également hors tension mais le courant est présent à proximité du poste de travail (attention au phénomène de "retour").

CARACTÉRISTIQUES MÉDICO-PROFESSIONNELLES



Lieux de travail

> Caractéristiques (nuisances possibles)

- **bordure de voies ferrées circulées** (bruit (SMR), passage de train, intempéries)
- atelier provisoire d'entretien des caténaires
- tunnel

> Nuisances (préventions)

- **bruit (SMR)** (informer et former sur le bruit, porter des protecteurs individuels contre le bruit)
- **passage de train** (prévenir les risques liés au travail sur voies ferrées)
- **intempéries** (adapter sa tenue de travail, porter des gants, ordonnance de prévention protection cutanée)

> Effets sur la santé

- conséquence du bruit sur l'oreille interne, effets extra-auditifs du bruit, majoration du risque d'accident du travail par effet masque, RG 42 (liste limitative)
- affections aiguës des voies respiratoires
- syndrome de Raynaud



Organisation du travail

> Caractéristiques (nuisances possibles)

- travail en équipe isolée (contrainte relationnelle)
- travail de nuit
- délais à respecter (charge mentale liée aux délais)
- astreintes et gardes, travaux urgents impromptus (contrainte de temps, horaire générant une perturbation de la vie sociale)
- déplacement sur plusieurs jours (horaire générant une perturbation de la vie familiale ou sociale)

> Nuisances (préventions)

- contrainte relationnelle (faciliter la communication)
- nuit, horaire générant une perturbation de la vie sociale et familiale (limiter les organisations en horaires atypiques, informer sur la chronobiologie)
- contrainte de temps, charge mentale liée aux délais (veiller à la gestion des volumes de travail, planifier le travail)

> Effets sur la santé

- troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes
- maladies endocriniennes, nutritionnelles et métaboliques, hypertension secondaire



Tâches

> Caractéristiques (nuisances possibles)

- transférer le matériel, **approvisionner les monteurs** (posture bras levés et tendus, charge physique, manutention)
- **terrasser une fouille** (bruit (SMR), vibrations transmises aux membres supérieurs (SMR), vibrations transmises à l'ensemble du corps, enlèvement)
- **mater le support caténaire** (posture bras levés et tendus, tronc penché en avant, recul non prévu de l'engin, fausse manoeuvre, renversement)
- **bétonner** (posture en torsion et antéflexion, ciment)
- **armer** (travail en hauteur, posture contraignante)
- **dérouler et fixer les câbles** (travail en hauteur, mouvements répétitifs des mains, poignets, avant-bras)
- assurer la **maintenance des installations caténares** (travail en hauteur, manutention manuelle de charges > 55 Kg)
- manutentionner (manutention manuelle de charges > 55 Kg)
- conduire des engins rail-route
- conduire un véhicule utilitaire (contraintes de la conduite VL professionnelle)

> Nuisances (préventions)

- posture contraignante : bras levés et tendus, posture du tronc en torsion et en antéflexion
- travail en hauteur (mettre les équipements de travail en conformité)
- charge physique de travail, manutention manuelle de charges supérieures à 55 Kg (améliorer la préhension des charges, utiliser des aides à la manutention, proposer une formation action PRAPE)
- mouvements répétitifs des mains poignets avant-bras (adapter les rythmes et cadences de travail à la physiologie, veiller à l'ergonomie des appareils et du matériel, alterner les tâches)
- vibrations transmises aux membres supérieurs (SMR) (utiliser des solutions techniques alternatives, choisir un matériel ergonomique, le moins vibrant possible, l'entretenir régulièrement, porter des gants, limiter les durées d'exposition, informer sur le risque)
- vibrations transmises à l'ensemble du corps (SMR) (choisir le matériel le moins vibrant, maintenir le matériel en bon état, informer sur le risque vibrations, limiter les durées d'exposition, informer la femme enceinte)
- enlèvement
- fausse manoeuvre renversement ou recul non prévu de l'engin (utiliser du matériel adapté à l'activité, respecter les consignes d'utilisation de la machine)
- ciment (porter des gants adaptés)
- bruit (SMR) (réduire le bruit, signaler les lieux bruyants, porter des protecteurs individuels contre le bruit, informer et former sur le bruit)
- contraintes de la conduite VL professionnelle (interdire l'utilisation du téléphone au volant en conduisant, utiliser des véhicules appropriés, former le conducteur de véhicule léger)

> Effets sur la santé

- troubles musculo squelettiques des membres (RG 57 : liste limitative), dorsalgies, lombalgies, sciatique ou cruralgie par hernie discale (RG 97, RG 98 : listes limitatives)
- conséquence du bruit sur l'oreille interne, effets extra-auditifs du bruit, majoration du risque d'accident du travail par effet masque, RG 42 (liste limitative)
- affections ostéo articulaires du membre supérieur, troubles angioneurotiques de la main (RG 69 : liste limitative)
- lésion traumatique due à une chute



Outils et équipements

> Caractéristiques (nuisances possibles)

- engins ferroviaires (chute)
- engins de levage (travail en hauteur)
- nacelle, harnais et grimpeuse (travail en hauteur)
- étriers ou serre-câbles, coins en bois, étais tire-pousse (pincement des doigts)
- tarière, brise roche hydraulique (bruit, vibrations transmises aux membres supérieurs et à l'ensemble du corps)
- pelles hydrauliques

> Nuisances (préventions)

- chute d'un niveau à un autre, travail en hauteur avec nacelle (mettre les équipements de travail en conformité, porter un système de protection anti-chute, établir une autorisation de conduite, faire valider le CACES)
- pincement des doigts
- vibrations transmises aux membres supérieurs (SMR) (choisir un matériel ergonomique, le moins vibrant, entretenir le matériel, utiliser des solutions techniques alternatives, limiter les durées d'exposition, informer sur le risque, porter des gants)
- bruit (SMR) (réduire le bruit, signaler les lieux bruyants, porter des protecteurs individuels contre le bruit, informer et former sur le bruit)
- vibrations transmises à l'ensemble du corps (SMR) (choisir le matériel le moins vibrant, maintenir le matériel en bon état, informer sur le risque vibrations, limiter les durées d'exposition, informer la femme enceinte)

> Effets sur la santé

- conséquence du bruit sur l'oreille interne, effets extra-auditifs du bruit, majoration du risque d'accident du travail par effet masque, RG 42 (liste limitative)
- affections ostéo articulaires du membre supérieur, troubles angioneurotiques de la main (RG 69 : liste limitative)
- lombalgies, sciatique ou cruralgie par hernie discale (RG 97 : liste limitative)
- lésion traumatique due à une chute



Produits, matériaux et publics concernés

> Caractéristiques (nuisances possibles)

- câble porteur, fil contact, pendules, feeder
- graisse
- nettoyeurs / dégriffants (hydrocarbures aliphatiques, hydrocarbures aromatiques, acétone diméthylcétone propanone, trichloréthylène)
- ciment (poussières de ciment, aluminosilicate de calcium)
- silicone pour joints (silicone)

> Nuisances (préventions)

- hydrocarbures aliphatiques, hydrocarbures aromatiques, acétone diméthylcétone propanone (si possible substituer les plus dangereux, aérer, ventiler, locaux à polluant à risque spécifique)
- trichloréthylène (SMR)
- ciment (poussières) aluminosilicate de calcium (porter des gants adaptés et un appareil de protection respiratoire filtrant)
- silicone

> Effets sur la santé

- syndrome ébriéux ou narcotique, dermatites et conjonctivites irritatives, eczéma, encéphalopathies, syndrome psycho-organique des solvants, syndrome d'intolérance aux odeurs (RG 84 : liste limitative)
- blépharite, conjonctivite, dermatite allergique de contact, brûlures chimiques (RG 8 : liste limitative)



Tenue de travail

SANTÉ ET TRAVAIL

Dans ce métier, un certain nombre de situations ou nuisances peuvent après évaluation, entreprise par entreprise, amener à un suivi en surveillance dite renforcée.

Amiante, bruit

Dans ce métier, un certain nombre de situations ou nuisances peuvent après évaluation, poste par poste, être considérées comme **des facteurs de pénibilité** : **Agents chimiques dangereux (ACD), Activités en milieu hyperbare, Bruit, Equipes successives alternantes, Manutentions manuelles de charges, Postures pénibles, Températures extrêmes, Travail de nuit, Vibrations mécaniques**

, **manutention manuelle, vibrations mécaniques et, au titre de l'arrêté du 11/07/1977, les travaux comportant l'emploi d'outils pneumatiques à main, transmettant des vibrations, les travaux en équipe alternante effectués de nuit et les travaux exposant à un niveau de bruit supérieur à 85 décibels.**

Il est important d'informer, voire de former sur le **risque électrique**.

Les différents tableaux de maladies professionnelles pouvant être concernés dans cette profession sont **8, 42, 57, 64, 69, 98**.

CONCLUSION

Le caténariste est le monteur électricien du ferroviaire.

Il est important de noter la différence entre le poste de pose sur de nouvelles lignes et celui de maintenance des installations. Ce dernier nécessite un travail dans l'urgence qui a souvent lieu de nuit. La mise en place effective de la prévention dépend du plan de prévention réalisé avec le donneur d'ordre qui fait les consignes, et en qui le caténariste doit donc avoir confiance.

Fiche résumée du 20/06/2010 issue de la **FMP Caténariste** consultable sur <http://www.fmpcisme.org>